



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018
Convocation du 17 décembre 2018

Présents : Mesdames : BERSON-GEANT Marion, BERNIER Viviane, CAQUIN Michèle, GRIS Dominique, GRU Fabienne, ROUSSEAU Danielle.

Messieurs : BUCHET Germain, BELAIR Xavier, DUPUTEL David, FERTE Thibaut, PETIOT Emmanuel, VANCON Frédéric, VANDERSTIGEL Joël, ZADROS Richard.

Absents : Mmes BOURDIN Nathalie et LEPAGE Lucie
M. TERADE Xavier

Pouvoirs : Mme DAUPTAIN Marie-Hélène donne pouvoir à M. DUPUTEL David
Mme LASRI Djamila donne pouvoir à M. BELAIR Xavier
Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à M. Thibaut FERTE
M. DEBCZAK Jean-Michel donne pouvoir à Mme ROUSSEAU Danielle
M. MOURET Stéphane donne pouvoir à M. VANDERSTIGEL Joël
M. RADELET Eric donne pouvoir à M. VANCON Frédéric

Secrétaire : Mme CAQUIN Michèle

Ouverture de Séance : 20h45

1) Informations

- Décès Mme JOUANNE et Mme ADRAR
- Subventions reçues :
 - Amendes de police reçues : 2626.96
 - FCTVA : 441 890.88 pour les dépenses de 2016.
 - DGD (dotation générale de décentralisation) : $1936.34 + 1936.34 + 3872.68 = 7745.36$ pour les frais d'études d'aménagements de voiries et parkings du cabinet RIO.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2018.

URBANISME

En préambule à l'ordre du jour, monsieur Buchet souhaite répondre aux 3 questions posées par mail par Jean-Michel DEBCZAK.

*« - Pourquoi la signature du permis d'aménager est-elle intervenue le 11/12 alors que dans le Flash info n°17 nous était présenté comme date incompressible le 15/01/2019 tous recours purgés ?
N'était-ce pas la possibilité de garder la main ? Ou avons-nous une telle confiance que nous pouvons laisser à dispo un chèque en blanc ?
- N'était-il pas nécessaire de faire approuver le rapport du commissaire enquêteur par le conseil avant la signature du permis ?
- L'arrêté de Carence n'étant pas levé (suite aux informations confirmées lors du conseil « fermé »), qui avait autorisé en matière d'urbanisme le 11/12 ? »*

Sur la date de signature du permis d'aménager, Monsieur BUCHET explique que reculer la date au 15 janvier n'aurait rien changé. Il rappelle que la carence est une mesure administrative qui ne retire pas au maire le droit de signer les permis de construire et les permis d'aménager. Le PLU est toujours en vigueur.

Il rajoute que l'élaboration d'un nouveau PADD prendra au minimum 7 mois.

En attendant cette échéance, les projets vont être rediscutés avec la société FLINT qui est tout à fait favorable pour modifier l'aménagement de la zone AU.

Concernant l'application de la loi ELAN, monsieur le maire explique que nous avons interrogé les services de l'union des maires, du CIG et de la DDT. Ils nous ont expliqué que la loi ELAN regroupait énormément de points et que les décrets d'application ne sont pas tous sortis, elle n'est donc pas forcément applicable, cela dépend des sujets. Actuellement, seules 5 mesures sont applicables.

Monsieur BUCHET confirme ce qui a été convenu lors du conseil fermé du 12 décembre, c'est-à-dire de lancer, le plus rapidement possible, une révision du PLU.

Dès que le PADD sera modifié, nous pourrions prononcer des sursis à statuer.

Par contre, jusqu'à cette date, si un projet conforme au PLU actuel se présente, nous n'aurions pas le droit de le refuser

Monsieur VANDERSTIGEL confirme que les discussions qui s'engagent avec l'aménageur se font dans un climat serein et collaboratif qu'il convient de maintenir et d'entretenir.

Il déplore le terme de « chèque en blanc » qui sous-entend des intentions malveillantes et qui sont complètement déplacées voir injurieuses.

Une fois clos ce préambule, nous reprenons l'ordre du jour :

3) Révision du PLU

Suite à la réunion du conseil municipal fermé du 12 décembre 2018, le conseil municipal approuve à la majorité :

- L'abandon sur la zone AU des projets de construction des 4 ensembles collectifs à vocation sociale
- De renégocier avec l'aménageur pour éventuellement prévoir des petites constructions vouées à l'achat, une résidence pour les seniors, des maisons individuelles.
- Le principe de la révision du PLU le plus rapidement possible.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 110/2018**

4) Rapport du commissaire enquêteur.

Les conclusions du commissaire enquêteur sur l'enquête publique concernant l'étude d'impact de la zone AU ont été mises à disposition de l'ensemble des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après relecture prend acte des conclusions suivies des 2 recommandations suivantes :

- Présence d'un technicien aux réunions avec le maître d'ouvrage
- Création d'une clôture entre la zone urbanisée et les bassins de retenue. L'aménageur devra l'intégrer à son permis d'aménager

Monsieur BUCHET précise qu'il s'agit de simples recommandations qui concernent l'aménageur.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 111/2018**

RESSOURCES HUMAINES

5) Rémunération des agents recenseurs.

Lors du dernier recensement, en 2014, la rémunération des agents recenseurs s'effectuait selon les directives de l'Insee.

Les tarifs étaient les suivants :

- bulletin individuel : 1.72 euro
- feuille de logement : 1.13 euro
- journée de formation : 20 euros
- tournée de reconnaissance : 30 euros

Le recensement de la population se déroulera du 17 Janvier au 16 février 2019, et sans directive de l'INSEE, Monsieur le Maire propose de rémunérer les 5 agents recenseurs selon le même principe mais aux tarifs suivants :

- bulletin individuel : 1.80 euro
- feuille de logement : 1.20 euro

La rémunération pour la formation et la tournée de reconnaissance restent inchangées.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 112/2018**

6) Créations /Suppressions de poste – filière technique.

Validation par le jury du centre de Gestion de deux dossiers présentés lors de la promotion interne au grade d'adjoint de maîtrise, filière Technique :

Catégorie	Filières	Date	Suppressions	Créations
C	Technique	01/02/2019	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Agent de Maîtrise
C	Technique	01/02/2019	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Agent de Maîtrise

Le Conseil Municipal approuve ces suppressions et créations de postes.

**Approuvé à l'unanimité
Délibérations n° 113/2018 - 114/2018 -115/2018 – 116/2018**

7) Elections du collège des élus au Comité Technique à la suite des élections du 6 décembre.

Suite aux élections professionnelles qui se sont déroulées le 6 décembre dernier, il convient de renouveler les membres du collège des élus, au sein du comité technique.
Au précédent mandat de 2014 à 2018, les membres étaient :

3 Titulaires	3 Suppléants
BUCHET Germain	GRU Fabienne
ZADROS Richard.	GEANT-BERSON Marion
David DUPUTEL	DELGADO Chantal

Le Conseil Municipal désigne pour le mandat 2019 à 2020

3 Titulaires	3 Suppléants
BUCHET Germain	GRU Fabienne
ZADROS Richard.	GEANT-BERSON Marion
David DUPUTEL	GRIS Dominique

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 117/2018**

FINANCES

8) Demande de subventions.

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, dans le cadre du fonds scolaire 2018, afin de réaliser des travaux d'entretien des bâtiments du groupe scolaire Jane du Chesne.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 118/2018**

- Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention de 500 euros à l'association UNSS du Lycée Léonard de Vinci.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 119/2018**

- Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention de 100 euros à l'association Rayonnement Culturel Polonais dans le cadre de la conférence donnée le 08 décembre 2018 à la Tuilerie (expo 14-18).

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 120/2018**

9) Ouverture de crédits d'investissement pour 2019.

Dans l'attente du vote du prochain budget primitif, nous devons ouvrir un quart des crédits d'investissement votés en 2018, pour les affecter en 2019. Ceci nous permettra de régler les factures d'investissement et du fonctionnement en attendant le vote du prochain budget.

Chapitres	Crédits votés en 2018	Crédits ouverts en 2019
20-frais d'étude	147 684.00	36 921.00
21-immobilisation	1 517 520.00	379 380.00
23-construction	13 000.00	3 250.00

Le Conseil Municipal décide l'ouverture des crédits en investissement pour l'année 2019 dans la limite de ¼ des crédits inscrits au budget primitif 2018 et 100% pour la section de fonctionnement

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 121/2018**

AFFAIRES GENERALES

10) Désignation des conseillers municipaux à la Commission de contrôle pour les élections 2019.

A compter du 1er janvier 2019, les modalités de gestion des listes électorales changent.

Le répertoire électoral unique met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales.

Le REU sera tenu par l'INSEE sur la base d'informations transmises par la commune.

Les demandes d'inscriptions se feront toujours en mairie avec un nouveau cerfa ou par télé-procédure.

A cette date, la commission administrative électorale n'existe plus, le Maire devient donc responsable de la révision. Il devra statuer sur les demandes d'inscriptions et sera chargé des radiations.

Une commission de contrôle doit donc être constituée pour remplacer la commission administrative électorale qui sera chargée du contrôle du travail effectué.

Dans les communes de plus de 1000 habitants elle doit être composée par les 5 conseillers municipaux dans l'ordre du tableau avec une proportion pour les listes d'opposition. Bien entendu ils peuvent accepter ou non cette fonction.

Le maire, les maires-adjoints et le conseiller délégué ne peuvent y participer.

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans et la liste sera renouvelée à chaque renouvellement du conseil municipal.

Après proposition dans l'ordre du tableau des conseillers membres de la liste majoritaire et ceux des listes d'opposition, le Conseil Municipal approuve la composition de la commission de contrôle suivante :

5 Titulaires	3 Suppléants
BERNIER Viviane	VANDERSTIGEL Joël
LE PAGE Lucie	PETIOT Emmanuel
RADELET Éric	DAUPTAIN Marie-Hélène
DEBCZAK Jean Michel	
BERSON-GEANT Marion	

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 122/2018

DIVERS

11) Sécurité gymnase

Marion BERTSON-GEANT aborde la sécurité au gymnase :

Les portes du gymnase restent ouvertes durant les cours qui se déroulent le soir et les parents laissent souvent les enfants à la porte extérieure du gymnase et ne les accompagnent pas jusqu'au professeur. Xavier BELAIR a déjà demandé aux associations de contrôler les entrées, les sorties de leurs adhérents. Plusieurs solutions :

- Créer un sas pour qu'on ne puisse pas ouvrir une porte sans avoir fermé l'autre
- Affecter un agent municipal pour surveiller les entrées et sorties de 17h00 à 22h00
- Prévoir un accès à part pour accéder directement au dojo, par exemple l'escalier extérieur (une fois sécurisé)
- Installer un interphone pour salle de danse et dojo
- Installer une caméra au gymnase (à l'entrée et dans la réserve)
- Gérer les entrées avec une application sur téléphone portable

Le système de badge est compliqué et inefficace, car il y a en moyenne 1400 entrées par semaine au gymnase.

12) CARECO

Joël VANDERSTIGEL et la Communauté d'Agglomération ont rencontré le dirigeant de CARECO.

Il lui a été demandé de ne pas utiliser le terrain dont l'affectation est gelée pour 30 ans par la charte agricole. Il lui a été également imposé la remise en état.

Il devra délimiter les chemins et remettre des plantations

Pour son activité, il a besoin de 2 hectares et a demandé à la Communauté d'Agglomération de l'aider à trouver un terrain disponible.

13) Marion BERTSON-GEANT et Thibaut FERTE demandent s'il est possible de fixer les dates des conseils municipaux à l'année pour planifier les emplois du temps de chacun à l'avance.

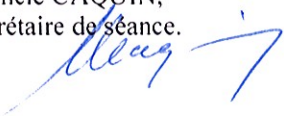
Monsieur BUCHET répond que cela n'est pas facile car nous faisons les ordres du jour en fonction de l'actualité administrative.

14) Eclairage public

Remarque sur le changement des ampoules qui amène quelques remarques des administrés. Il est donc convenu de pratiquer à des campagnes de relamping par rue.

Fin de séance : 22 heures 50

Michèle CAQUIN,
Secrétaire de séance.



Le Maire,
Germain BUCHET.

